

Amérique.

On écrit de New-York, 9 janvier :

Le steamer *Parana*, sur lequel les correspondances des Etats-Unis avaient fait concevoir des inquiétudes, est arrivé à Halifax, ayant à bord 1,100 soldats anglais destinés pour le Canada.

Le *Morning-Herald* dit que les fédéraux ont remporté une grande victoire près de Port-Royal. Les troupes et les canonnières ont pris part au combat. Les fédéraux se sont avancés jusqu'à 6 milles de Charleston.

3,700 balles de coton, venant de Port-Royal, sont arrivées à New-York.

Des engagements ont eu lieu sur le Potomac et dans le Maryland, sans aucun résultat décisif.

Un combat a été livré à Huntersville (Virginie-Occidentale). Les confédérés se sont retirés avec de grandes pertes.

D'après le *Morning-Post*, des tableaux statistiques sur lesquels on peut compter, établissent à peu près comme suit les dettes du commerce du Sud vis-à-vis des négociants du Nord :

Pour les quatre villes de New-York, Boston, Philadelphie et Baltimore, environ 211,000,000 de dollars, divisés ainsi qu'il suit : New-York, 139,800,000 dollars; Philadelphie, 24,600,000 dollars; Baltimore, 49,000,000 de dollars, et Boston, 7,600,000 dollars. En marchandises sèches seulement, New-York perd 75,000,000 de dollars; Philadelphie, 14,000,000; Baltimore, 6,500,000; Boston, 2,000,000. Total pour le commerce en marchandises sèches, 97,800,000 dollars.

La dette du Sud envers le Nord est donc d'environ 300,000,000 de dollars.

Turquie.

On écrit de Constantinople :

L'embarras du nouveau grand-vizir, Fuad-Pacha, devant les difficultés financières de la Porte, est tout aussi grand que celui de ses prédécesseurs. Tous les plans de réforme sont déjà abandonnés. Les ressources précieuses des emprunts usagers est tout ce qui reste au gouvernement turc pour payer son armée et faire face à une situation plus menaçante encore pour lui que pour tout autre gouvernement européen.

On lit en tête du bulletin du *Moniteur* :

Plusieurs journaux ont annoncé qu'en vertu d'une décision de l'Empereur, il ne serait plus, à l'avenir, donné d'avertissement à la presse sans une délibération préalable du conseil des ministres. Cette nouvelle est dénuée de fondement.

La Cour impériale d'Aix vient de faire des dispositions de l'article 1^{er} de la loi sur la presse, une application jusqu'ici sans précédent.

On sait que conformément aux termes de cet article, les propriétaires de journaux doivent, en ce qui concerne la présence d'un rédacteur en chef, demander l'autorisation préalable.

L'Union du Var vient d'être condamné par la Cour pour ce fait :

1^o A la suppression;
2^o A un mois d'emprisonnement pour le gérant et le rédacteur en chef;
3^o Enfin à 700 fr. d'amende et aux dépens.

On lit dans l'Union du 19 janvier :

Aujourd'hui 18, à une heure de l'après-midi, M. Marseille, commissaire aux délégations judiciaires, s'est présenté dans nos bureaux, et, en vertu d'un mandat de M. Fleury, juge d'instruction, a opéré la saisie du numéro de l'Union du jeudi 16 janvier, sous l'inculpation d'excitation à la haine et au mépris du Gouvernement, inculpation révélée dans un article de M. Laurentie, commençant par ces mots :

« Liberté du mal, c'est toute la théorie de la Révolution » et finissant par ceux-ci : « *Corruptum et corrupti*, c'est tout le secret de sa domination. »

Sont compris, dans l'inculpation : MM. Laurentie, auteur de l'article; Mac-Sheehy, propriétaire-gérant du journal, et Dubuisson, imprimeur. »

Le gérant de la *Gazette municipale* vient d'être condamné à un mois de prison et à la suppression de ce journal. C'est la troisième fois que ce recueil est condamné à la suppression. Il a néanmoins survécu à ces condamnations. Sous la présidence de Louis-Napoléon, la *Gazette municipale* avait été condamnée une première fois. Le directeur, M. Lazare, fut présenté au prince-président par le général Roguet, et, après une très courte explication, le chef de l'Etat lui dit :

« Continuez votre œuvre, je me propose de vous donner de la besogne, car je veux transformer Paris. »

La seconde condamnation date de 1855; cette fois encore l'intervention du chef de l'Etat empêcha la suppression du journal. En sera-t-il de même la troisième fois ?

Un simple rapprochement.

L'industrie de Lyon et de Saint-Etienne sont dans une situation des plus pénibles. Un grand nombre d'ouvriers manquent de travail. L'archevêque de Lyon a fait appel à la charité publique pour soulager tant de souffrances, et le *Siccle* a cru devoir ouvrir une souscription dans le même but.

A ce propos, la *Gazette de France* avait attaqué le traité de commerce avec l'Angleterre; le *Pays* s'en indigna, et il s'étudia à prouver que le fâcheux état de notre industrie des soieries provient uniquement de la crise américaine qui a restreint un de ses principaux débouchés.

Il est très vrai, sans doute, que les affaires des Etats-Unis sont pour beaucoup dans la situation de l'industrie lyonnaise; mais, si les espérances qu'on avait fait naître le traité de commerce s'étaient réalisées, le mal aurait été atténué par les débouchés que le traité de commerce devait nous ouvrir en Angleterre, et, malheureusement, c'est ce qui n'a pas eu lieu.

A en croire les apologistes du traité de commerce, nos soieries, et nos articles de toute sorte devaient trouver en Angleterre un marché des plus vastes, un placement des plus lucratifs; c'était une sorte de terre promise qui allait s'ouvrir pour eux.

L'illusion n'a pas été de longue durée, et nos industries de luxe n'ont pas plus à se féliciter des conséquences du traité de commerce que notre industrie vinicole, qui s'était également bercée des plus chimériques espérances.

Tandis que nous voyons toutes nos espérances s'évanouir incessamment, les Anglais, au contraire, félicitent des premiers résultats du traité, ils y trouvent une compensation du déficit que la crise américaine a fait éprouver à l'exportation de leurs produits. On n'a, en effet, qu'à se rappeler les paroles de M. Gladstone, lorsque dans les trois mois de septembre, octobre et novembre derniers, les exportations de l'Angleterre aux Etats-Unis baissèrent de plus de 75 millions de francs, les exportations de l'Angleterre en France s'accroissaient, par contre, de 50 millions.

N'y a-t-il pas, dans ce simple rapprochement, un enseignement des plus instructifs et des plus concluants ?
P.-B.-S. DARNIS.

Le *Times*, qui n'eût pas hésité à conseiller le bombardement et la destruction de New-York, de Boston et de Portland, si la guerre eût éclaté entre l'Angleterre et les Etats-Unis, nie formellement au gouvernement de Washington le droit de fermer la principale entrée du port de Charleston en y coulant de vieux navires

chargés de pierres. Cette guerre du Nord contre le Sud, écrit-il, prend un caractère de férocité et de vengeance dont l'histoire n'offre pas d'exemple. Quand un pareil acte a-t-il été commis par une puissance européenne ? demande-t-il avec confiance, et il répond dédaigneusement : « Cette innovation barbare appartient aux républicains de notre époque ! »

Le *Times* oublie ou ignore que la vieille Angleterre a elle-même donné cet atroce exemple.

On lit à ce sujet dans le *Daily-News* la correspondante suivante :

« Au lecteur du *Daily-News*.
Monsieur,

Le *Times* d'aujourd'hui manifeste une grande indignation au sujet de la fermeture du port de Charleston par des blocs de pierres. La lettre suivante, adressée par lord Hobart à M. A.-S. Hammond, donne la preuve que Jonathan n'a fait qu'exécuter dans un autre port un projet que John Bull avait conçu il y a plus d'un demi-siècle.

« Je suis de l'avis de votre confrère sur le caractère barbare de pareils actes, mais je ne puis pas me rappeler en même temps un vieux proverbe sur « les maisons de verre. »

« Je suis, etc. UN MARIN. »

Voici la dépêche adressée à M. A.-S. Hammond, contrôleur de la marine :

« (Très secret.)

« Downing street, 9 février 1864.

« Monsieur,

« Il a été jugé utile, dans les circonstances actuelles de la guerre, de faire une tentative pour mettre à exécution le projet suggéré dans le document ci-inclus, de fermer l'entrée du port de Boulogne. Le succès d'une entreprise de ce genre dépendant surtout du secret et de la rapidité avec lesquels les préparatifs doivent être faits, j'ai reçu les ordres du roi pour vous signifier le bon plaisir de Sa Majesté que tous les préparatifs nécessaires soient faits sous votre contrôle immédiat, et que vous vous mettiez confidentiellement en rapport avec M. ... lui fournissant les fonds nécessaires; lui donnant des ordres pour l'achat de navires et l'approvisionnement des pierres et des autres matériaux que vous pourrez juger utile d'embarquer et qui seront exigés pour accomplir l'objet que nous avons en vue. »

« Les avances que vous pourrez avoir à faire pour ce service vous seront ultérieurement remboursées par la trésorerie. Aussitôt que les bâtiments seront suffisamment chargés, vous donnerez des instructions pour qu'ils soient dirigés avec toute la rapidité possible vers les Dunes, où tous les ordres subséquents et définitifs seront donnés par lord Keith. »

« Je suis, Monsieur, votre très obéissant serviteur.

« HOBART. »

Une autre lettre publiée par le *Morning-Star* constate que cet « odieux acte de guerre » a été positivement accompli par les Anglais, en 1807, à Alexandrie :

« Lors de l'évacuation de la ville et du port d'Alexandrie, en 1807, cinq navires chargés de pierres ont été coulés dans l'étroit canal par lequel notre escadre, commandée par l'amiral Lewis, était entrée, puis sortie, dans la pensée que ce seraient les derniers navires qui sortiraient de ce port, — conclusion erronée, ainsi que cela s'est vu ultérieurement. »

L'auteur de cette lettre indique suffisamment qu'il appartenait à l'escadre commandée par l'amiral Lewis.

A. Malespine. — *Opinion nationale*.

On lit dans le *Moniteur de la Flotte* au

sujet des armements qui viennent d'être faits en Angleterre dans la prévision d'une guerre avec l'Amérique :

« On évalue à 80 millions de francs les crédits accordés à l'Amirauté britannique, en sus du budget ordinaire, à l'occasion de l'affaire du *Trent*. Une allocation aussi importante a permis à l'Angleterre d'imprimer un élan considérable à ses armements déjà si puissants. On assure que, dans une réunion d'Amis de la Paix qui a eu lieu tout récemment à Manchester, on agit la question de savoir s'il n'y avait pas lieu de reprocher au ministère anglais lors de la prochaine session, d'avoir tenu secrète la dépêche de M. Seward, du 30 novembre, afin de ne pas laisser échapper l'occasion de faire en peu de temps, et sans offenser personne, des préparatifs qu'on n'aurait pas eu sans cela, la possibilité de faire en pleine paix. »

LES ETATS DU REVENU PUBLIC PENDANT L'ANNEE 1861.

Le *Moniteur* vient de publier les états de recettes des impôts indirects pendant l'année 1861.

Il en résulte que le revenu public se serait accru de plus de 25,000,000 relativement à l'année dernière.

Mais il faut remarquer que l'impôt des boissons présente un excédant de 19,000,000 et le produit de la vente des tabacs un excédant de 21,000,000, en tout 40,000,000, qui proviennent principalement de ce que l'on a élevé le droit sur les alcools et augmenté le prix de vente des tabacs.

De telle sorte que sans ces 40,000,000 dus à des accroissements d'impôts, le revenu des contributions indirectes aurait offert une baisse de 15,000,000 au lieu d'une augmentation de 25,000,000.

On observe, en effet, que, par suite de la réforme commerciale, les droits des douanes sur les marchandises diverses ont décré de 7,000,000, les droits sur les sucres des colonies de 5,000,000 1/2, les droits sur les sucres indigènes de près de 6,000,000, et les droits divers de 4,000,000.

En dehors des boissons et des tabacs, il n'y a que les droits sur les sucres étrangers qui donnent une augmentation notable, soit de 5,000,000.

Une autre remarque à faire, c'est que l'augmentation de 25,000,000 porte, pour plus des trois quarts, sur le dernier trimestre de l'année, et que le produit des nouveaux tarifs appliqués au 1^{er} octobre, entre pour une part notable dans cette augmentation.

P.-B.-S. DARNIS.

CHRONIQUE LOCALE ET DEPARTEMENTALE.

Actes administratifs de la Préfecture.

Le n^o 1 du recueil des Actes administratifs de la Préfecture du Nord (1862), contient :

Un arrêté portant que la première session des Conseils municipaux du département s'ouvrira du 5 au 10 février prochain et sera close le dixième jour après celui de son ouverture, conformément aux prescriptions de la loi.

L'arrêté suivant :

Art. 1^{er}. Il sera procédé par M. le secrétaire-général de la préfecture dans les cantons de l'arrondissement de Lille, et par MM. les sous-préfets dans les arrondissements respectifs, à l'examen des tableaux de recensement des jeunes gens du département du Nord faisant partie de la classe de 1861 ainsi qu'au tirage au sort aux jours et heures ci-après indiqués pour chacun des cantons du département, savoir :

ARRONDISSEMENT DE LILLE.
La Bassée, lundi 24 fév., à 1 h. apr. midi.
Armentières, mardi 25 fév., à 11 h. 1/2 m.
Haubourdin, mercredi 26 fév., à 1 h. apr. m.
Cysoing, jeudi 27 février, à h. apr. midi.

XI

« La nuit était venue. »

Le prince Louis allait et venait dans ses appartements, en uniforme complet de ses gardes à cheval, y compris le collet de buffe et les bottes aux lourds éperons. Il avait posé son chapeau à plumes sur la table de son cabinet, à côté de ses pistolets, de son sabre et de la lettre fatale écrite de la main de l'imprudente princesse. Il se promenait avec la sombre expression d'un homme violemment agité et altéré de sang.

Un officier annonça le capitaine des trabans. Blumhelm fut introduit et se plaça respectueusement devant son jeune maître. Le prince resta silencieux quelques instants et comme absorbé dans ses pensées, les yeux fixés sur ceux du vieillard; puis il releva brusquement ses cheveux qui lui tombaient en désordre sur le front, revint à lui, se jeta sur l'ottomane et fit signe au capitaine de prendre un siège.

« Tu as blanchi à notre service, tu es pour ainsi dire un héritage de notre couronne, dit le prince d'une voix emue; tu as vu ce palais tantôt dans la joie, tantôt dans l'affliction, tu as veillé auprès du berceau d'un prince et auprès du sarcophage d'un autre; mais ton cœur d'airain reculera épouvanté, tremblant devant ce que tu vas apprendre aujourd'hui. »

« Une insurrection a-t-elle éclaté dans le pays ? Le poison menace-t-il la vie de mes maîtres ? demanda Blumhelm, effrayé de ce langage inattendu. Ou bien un puissant ennemi vient-il attaquer nos frontières à l'improviste ? ajouta-t-il d'un ton ferme où se révélait le courage du vieux soldat. »

Lille-Centre, vendredi 28 février, à midi.
Lille-Ouest, vendredi 28 fév., à 2 h. ap. m.
Lannoy, lundi 3 mars, à 1 h. après midi.
Quevaucourt, mardi 4 mars, à h. ap. m.
Tourcoing-Nord, mercredi 5 mars, midi et demi.
Tourcoing-Sud, mercredi 5 mars, 2 h. 1/2 ap. m.
Sedrin, jeudi 6 mars, 1 h. après midi.
Lille-Nord-Est, vendredi 7 mars, midi.
Lille-Sud-Est, vendredi 7 mars, 2 h. ap. m.
Roubaix, samedi 8 mars, midi et demi.
Pont-a-Marcq, lundi 10 mars, 1 h. apr. m.

Fermeture de la chasse.

Nous, Préfet du département du Nord, Commandeur de l'Ordre Impérial de la Légion-d'Honneur,
Vu, etc.,

ARRÊTONS :

Art. 1^{er}. La chasse à tir, en plaine, est interdite dans le département du Nord, à partir du 1^{er} février 1862.

La chasse à courre, à cor et à cris est autorisée jusqu'au 1^{er} avril dans les bois et forêts.

La chasse des oiseaux de passage est également autorisée jusqu'à la même époque.

La chasse du gibier d'eau, dont l'ouverture n'aura lieu désormais qu'en même temps que celle de la chasse en plaine, sera fermée le 15 avril.

Art. 2. En temps de neige, cette chasse aura lieu comme d'habitude en bateau sur les rivières, étangs et cours d'eau, mais elle est autorisée aussi sur les berges, à une distance de vingt mètres des francs bords.

Art. 3. La chasse du gibier d'eau et de passage est autorisée dans les conditions ci-dessus indiquées, sur les prairies de la vallée de Sambre, lorsqu'elles seront inondées.

Une décision ministérielle stipule que le jeune soldat réformé par le conseil de révision de sa classe, qui embrasse ensuite les professions maritimes, doit être levé pour le service de la flotte au même titre que les autres inscrits, quand il a été porté sur la matricule des officiers maritimes et matelots.

Nous lisons dans une correspondance parisienne du *Nouveliste de Rouen* :

« Il se confirme qu'un timbre de dix centimes sera désormais frappé sur les factures du commerce. Enfin, les papiers timbrés servant aux actes judiciaires seront portés, pour la feuille simple, de 35 à 40 centimes, et pour la feuille double de 70 centimes à 1 franc. »

Par contre, il y aura au profit de certaines classes des dégrèvements importants. L'ouvrier, père de famille, travaillant pour son compte, sera exempt de patente et d'impôt personnel. Remise de ce dernier impôt sera faite aux employés de l'Etat qui n'ont que 1,000 fr. de traitement et au-dessous. »

VILLE DE ROUBAIX

Cimetière communal.

Le maire de la ville de Roubaix donne avis que les inhumations vont recommencer à avoir lieu dans le premier compartiment du terrain commun du cimetière, ouvert en 1850, et qu'en conséquence les personnes qui ont fait placer dans ce même compartiment des épitaphes en bois, en fer ou en pierre, sont tenues de les faire enlever immédiatement, à défaut de quoi il y sera procédé par les agents de l'administration.

L'on devra s'adresser, pour faire enlever les dites épitaphes, au concierge du cimetière, chargé de la surveillance de cette opération.

Roubaix, le 20 janvier 1862.

ENNOULT-BAYART.

— Quelle inquiétude tu m'as causée ! dit Ulrique en soupirant, et elle se jeta dans les bras du comte.

— A ton poste, ma courageuse fiancée ! Fais ton devoir ! Kunigsteen justifiera la confiance de ta noble maîtresse. »

Il sera la lettre de la princesse dans son portefeuille, donna un tendre baiser à Ulrique et se retira. Ulrique le suivit tristement des yeux. A peine avait-elle repris d'un demi-heure ses préparatifs de départ, en proie à de sombres pensées, qu'elle entendit le pas de son cheval et qu'elle le vit franchir au galop le pont du palais.

X

En sa qualité de premier gentilhomme de la cour, de conseiller de légation, de compagnon d'armes et de confident du prince héritier, le comte Kunigsteen habitait l'étage supérieur d'une aile latérale du palais, laquelle avait servi autrefois de cloître à des moines, et communiquait avec les appartements du prince par des corridors obscurs; des couloirs étroits reliaient les étages, et les fenêtres cintrées, aux petits vitrages de plomb, ne laissaient pénétrer dans l'intérieur qu'un demi-jour lugubre. Derrière se trouvait une cour ouvrant sur une rue latérale par une porte cochère.

C'est là que le comte Kunigsteen monta à cheval, après avoir garni sa bourse, sans prendre le temps de changer de costume, et ordonna à son chasseur de tenir sa voiture prête.

Au moment où il sautait en selle, la sangle se cassa. Cet accident une fois réparé, il voulut s'élancer sur le dos de l'animal, mais alors la boucle de l'étrier se

brisa à son tour et le comte fit une chute qui l'ébranla fortement.

« Est-ce un avertissement mystérieux ? se demanda-t-il. Fidèle voix de mon génie, qui a si souvent frappé mon oreille avant la bataille comme avant les rendez-vous d'amour, est-ce toi qui me dis : « Recule ; la mort se cache dans le gazon fleuri ? »

Mais aussitôt il sourit lui-même de son monologue mélancolique, maugréa contre les selliers trompeurs et les palefreniers négligents, monta en selle avec précaution et piqua des deux.

Un instant après, son chasseur trouva à terre, souillé de boue, son portefeuille de satin bleu foncé, brodé d'or. Pendant qu'il l'essayait avec son mouchoir, mamselle Louison, cameriste de la baronne de Tellern, sortit du palais et s'avança vers lui en sautillant, un gracieux sourire sur les lèvres.

« Voilà ton maître qui monte à cheval, où va-t-il donc, Henri ? demanda-t-elle. — Je n'en sais rien, répondit l'indolent garçon, et cette fois j'en suis bien aise, car autrement je serais obligé de faire comme lui, c'est-à-dire de galoper à ses trousses pour lui remettre cet objet, qui vient de tomber de sa poche et dont il a peut-être besoin. »

— Voyons, répondit la fine Brabançonne. Ah ! que c'est joliment brodé ! par sa bien-aimée sans doute. Mais tu es encore agrandi la tache en l'essayant. Entrons; mon habile main va te venir en aide et t'épargner une réprimande. Viens, j'ai un petit quart d'heure pour causer, et nous regarderons en même temps ce qui se trouve dans ce petit livre; il n'y a pas de plus grand plaisir que de surprendre les secrets de ses maîtres, mais en tout hon-

neur, sans que personne en apprenne rien, car nous sommes tous les deux de prudents et fidèles domestiques. »

Le benêt d'Allemand suivit avec docilité cette rondelette et astucieuse jeune fille dans sa chambre, et tandis qu'il la tenait sur ses genoux et prenait sans façon des baisers sur son cou, cette espionne consumée déroba du portefeuille un trésor dont dépendait le bonheur de plusieurs personnes, large indemnité de la faveur qu'elle accordait à l'indigne Henri.

La baronne reçut le fatal écrit avec une surprise mêlée d'effroi. Elle n'avait pas cru que la partie lui serait si facile, que le hasard viendrait si efficacement à son secours. Maintenant elle tenait les rênes sans conteste, c'était d'elle que dépendait le sort des principaux personnages de la cour. Mais ce pouvoir même la faisait hésiter. Depuis la matinée de chasse, ses modestes espérances avaient fait place à une ambition démesurée. S'il ne lui était pas possible de devenir princesse de nom, elle pouvait l'être de fait et gouverner comme première dame du pays. Cette lettre lui montrait le sentier qui conduisait tout droit à ce but. La garder, laisser fuir la princesse, c'était voir disparaître d'elle-même la plus grosse pierre qui obstruait son chemin; mais si une réconciliation avait lieu ensuite, que deviendrait alors sa vengeance envers l'infâme qui l'avait diffamée ? Et ce Kunigsteen l'avait, en outre, sacrifiée à une autre, que cette autre s'appelait Ulrique ou Sophie. Un coup d'œil sur sa glace, et le rouge de la colère envahit ses joues, et la lettre fut envoyée.